



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

L'été Indien qui se prolonge nous ferait presque oublier le traditionnel passage en heure d'hiver le dimanche 27 octobre. Bien que la canicule soit terminée, les températures restent élevées en journée et l'eau se fait toujours rare. La Préfecture du Jura maintient donc les restrictions provisoires des usages de l'eau de niveau 1 par arrêté préfectoral.

Malgré un été sec, nous ne devons pas oublier les terribles inondations de l'année dernière. Le climat se dérègle, nous le vivons tous au quotidien.....

Le premier comité de pilotage concernant le diagnostic de vulnérabilité au ruissellement et des sensibilités des sols agricoles à l'érosion a eu lieu dernièrement. Cette étude générale sur l'ensemble des trente-deux communes de Jura-Nord consiste en un pré-diagnostic dont nous aurons les résultats à la fin du 1er trimestre 2020. Les communes les plus durement touchées dont Sermange seront les premières analysées. Le technicien se rendra à plusieurs reprises sur le terrain et rencontrera également les habitants. Merci d'avance de lui réserver le meilleur accueil possible .

Pour la partie agricole, l'étude portera sur un schéma agricole avec une planification sur plusieurs années (terres, pratiques culturales, mode de récoltes, érosion, absorption et rétention du ruissellement sur les limites séparatives avec les habitants.....)

Cette étude est menée conjointement avec la Chambre d'Agriculture et l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs (EPTB).

Septembre est synonyme de rentrée générale.

Nos écoliers devraient effectuer une dernière année scolaire dans l'école communale avant de rejoindre le pôle scolaire de Gendrey pour la prochaine rentrée. Croisons les doigts, le nouveau planning proposé par l'architecte est actuellement respecté.

C'est également la rentrée pour les différentes associations, l'écho de la Serre, le Club du temps libre, l'activité marche du mercredi.. Stéphane ROBERT, animateur sportif, propose cette année une activité de « cardio-training et renforcement musculaire » tous les mercredis soirs à 18H45 pour les adultes, et des séances de gymnastique (mouvement, équilibre, mémoire et souplesse...) tous les jeudis matins pour les aînés. Des places sont encore disponibles, n'hésitez pas à vous inscrire.



Une rentrée associative malgré tout perturbée par les travaux de mise en accessibilité dans la Maison Commune. Comme prévu, les travaux ont débuté début septembre. Après que vos élus aient entièrement démolis les sanitaires, les entreprises locales ont démarré la construction du nouveau bloc sanitaire aux normes handicapées. Ce nouvel espace sera opérationnel début novembre.

Les portes de la salle du Conseil et de la salle de réception ont été changées par des portes aux normes et anti bruit.

La salle du bas a été entièrement repeinte par notre employé communal. La salle de plonge a également été refaite avec une simplification de toute la tuyauterie pour les évacuations, et un faux plafond.

Nous constatons actuellement une augmentation d'infractions routières sur la commune et notamment Rue Franche (côté Malange). Le Maire donne lecture d'une lettre transmise par des habitants de cette Rue et des rues limitrophes sur les vitesses excessives constatées sur cette voie. Une réunion a eu lieu le 10 septembre dernier avec les personnes concernées et le responsable voirie du Conseil Départemental du Jura .

Malgré les différentes obligations légales et contraintes techniques liées à la création d'une zone « 30 », nous avons décidé d'aménager cette zone avec la pose de 2 feux comportementaux (17 000 € htc) et la mise en zone « 30 » sur toute la longueur de la Rue Franche.

Il est rappelé aux usagers de la routes que la commune se traverse à 50 kil/h., qu'ils doivent respecter les stop et priorités à droite pour la sécurité de tous, et qu'un feux rouge oblige un arrêt obligatoire du véhicule. Ces différentes infractions sont souvent faites par des usagers locaux qui doivent se dire : « je risque rien.... ». Le Maire se réserve dorénavant le droit d'utiliser son pouvoir de police et d'envoyer au Procureur de la République toutes infractions constatées. La gendarmerie a été également prévenue et des contrôles routiers sont prévus sur la commune.

D'importants travaux de voiries ont été validé sur la Route de Serre par une réfection de la partie fortement dégradée par un enrobé, et sur les rues de la Fôret et Crémoulot par reprises ponctuelles, pour un coût total de 18 600 € htc.

Sermangement vôtre.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2019

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BEUQUE Christèle (arrivée à 21h) - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick - GIRARDOT Jean-Pierre - ROBERT Stéphane - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

M. Patrice Vuillemenot a été nommé secrétaire.

Jura Nord : modification statutaire (adhésion syndicat mixte)

Le Maire explique au Conseil Municipal que la communauté de communes Jura Nord souhaite adhérer, dans le cadre de la lutte contre les inondations, au syndicat mixte « Doubs-Loue ». Pour cela, les statuts du Jura Nord doivent être modifiés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord permettant d'adhérer à un syndicat mixte par simple délibération du Conseil Communautaire.

Travaux de la fontaine : point à date

Le Maire explique que la DRAC Bourgogne-Franche-Comté a rendu, en juillet dernier, son avis technique et scientifique sur le projet de restauration de la fontaine élaboré par M. Balduini, architecte. Les futurs travaux ont reçu un avis favorable avec observations sur :

- la profondeur dans le sol des micro-pieux, la reprise des pierres changées lors des précédents travaux, l'utilisation du plomb pour la couverture uniquement aux rangs supérieurs de pierres .

Il a été demandé au maître d'œuvre de prendre en compte ces observations dans l'avant-projet définitif qui doit être proposé prochainement.

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Jura Nord

Le Maire rappelle les différentes étapes d'élaboration du PLUi depuis 2 ans réalisées en étroite collaboration avec Jura Nord, les communes et le cabinet d'études Citadia. Il précise que chaque demande communale a été étudiée avec soin et prise en compte.

Il note que les documents présentés ce soir ont été transmis au préalable aux conseillers pour étude et analyse.

Le Maire présente la carte de zonage de la commune. Peu de changements interviennent par rapport au PLU actuel. A noter :

- l'ajout de zones inondables suite aux précédentes inondations de 2018 (terrains situés à côté de l'usine et chemin des Volottes)
- OAP chemin de la Vie d'Ane et chemin des Volottes

Christèle Beauque s'interroge sur la présence d'une zone inondable à côté de l'usine et sur la dangerosité potentielle des produits qui y sont entreposés en cas d'inondations importantes. Il lui est précisé que la zone de stockage se situe en point haut et n'a pas été touchée lors des inondations de 2018.

Les points noirs paysagers, notamment l'usine rue de Saligney et le hangar à l'angle de la rue du Four et de la Potière, sont évoqués.

Le Conseil Municipal, par 1 Abstention et 8 voix Pour, émet un avis favorable au projet de PLUi Jura Nord.

Présentation des différentes options pour l'effacement rue de la Potière/rue du Four

Le Maire rappelle qu'un effacement des réseaux électriques et téléphoniques est projeté rue de la Potière dans le cadre d'un renforcement SIDEC.

Il présente au Conseil les différentes options possibles et les coûts communaux en découlant :

- Effacement simple rue de la Potière : 42 791.32 €
- Effacement Potière avec carrefour rue de Saligney : 53 417.09 €
- Effacement Potière avec carrefour rue de Saligney et effacement rue de Gendrey : 79 374.89 €

Il précise que le poste de transformation, initialement prévu à l'angle de la rue du Four et de la Vie d'Ane mais posant des problèmes de visibilité, de sécurité et d'intégration paysagère, pourrait être placé sur la parcelle du Syndicat des Eaux du Moulin Rouge, à côté de la station de pompage chemin de la Vie d'Ane. Une demande a été faite en ce sens au Président du syndicat qui n'y voit aucune objection. Une convention serait alors établie entre nos deux collectivités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'option d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques sur la rue de la Potière et la rue de Gendrey uniquement et précise que le carrefour de la rue de Saligney fera l'objet d'une prochaine opération d'effacement.

Maison Haubourdin : vente par appel d'offre

Le Maire explique au Conseil Municipal que la maison de feu Jean-Paul Haubourdin va prochainement être mise en vente par le service des Domaines par le biais d'une vente par appel d'offre.

Il propose que la commune de Sermange se porte acquéreur de ce bien avec pour projet de démolir la maison, qui est fortement dégradée, pour construire un local technique communal et/ou un parking, aire de jeux en lieu et place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'achat, par la commune de Sermange, de la maison de Jean-Paul Haubourdin et mandate Monsieur le Maire pour déposer une offre la plus adaptée possible après des services concernés et pour mener à bien ce projet.

Location salles communales : tarifs en cas de dégradation

Suite à la réfection des peintures et du changement des plaques de plafond de la salle du bas de la Maison Commune, le Maire propose de fixer des tarifs en cas de dégradation intervenant lors des locations et/ou prêts. Le Conseil Municipal valide ces tarifs.

Il propose de fixer les tarifs suivants :

- Dalle de plafond détériorée : 5 € la plaque
- M² de peinture : 17 €

INFOS COMMUNALES



Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2019 pour la campagne écoulée. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr . Néanmoins, pour les personnes qui ne peuvent pas déclarer via internet, un formulaire est disponible à la mairie.

❖ RECENSEMENT MILITAIRE:

Les jeunes âgés de 16 ans révolus sont priés de se présenter en mairie, munis du livret de famille et de leur carte d'identité, afin de se faire recenser militairement. Une attestation de recensement leur sera délivrée et leur permettra de passer examens, concours et conduite accompagnée.

❖ La cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 9h30 au monument aux Morts de Sermange. Tous les habitants sont invités à la cérémonie qui sera suivie de l'inauguration du nouvel espace toilettes de la Maison Commune.

❖ Josette L'HUILLIER et Colette RAMEL nous ont quitté très récemment. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles et proches.

Quelques RAPPELS pour un MIEUX VIVRE ENSEMBLE: Faisons preuve de bon sens

- il vous est demandé, à nouveau, de tenir vos amis canins en laisse sur le domaine public pendant la promenade, et de bien vérifier vos clôtures pour ne pas qu'ils s'échappent.
- Le stationnement de véhicules est toléré à l'arrière de la Maison Commune. Merci de respecter un sens logique en épi et de laisser les accès libres de toutes gênes.
- Rappel: les nouveaux habitants doivent se faire connaître en Mairie.

INSCRIPTION A L' AFFOUAGE 2019/2020

Nom :

Prénom :

8 stères

16 stères

25 stères (rayer les mentions inutiles)

Signature :

A remettre en Mairie avant le 04 novembre 2019

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2019

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick - GIRARDOT Jean-Pierre - VUILLEMENOT Patrice.

Pouvoir : VUILLEMENOT Claude à BENESSIANO Michel.

Excusé : ROBERT Stéphane.

Absente : BEUQUE Christèle. M. Patrice Vuillemenot a été nommé secrétaire.

Réfection de la passerelle : présentation des devis et choix de l'entreprise

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs éléments composant la passerelle, créée en 2004 sur la place du village, sont fortement détériorés. Il explique que la partie bois recouvrant l'espace détente est également abîmée au niveau des assises.

Par conséquent, il convient de procéder à une réfection des parties endommagées afin d'assurer une pérennité de la structure et une utilisation sécurisée.

Le Maire explique que deux entreprises spécialisées ont été contactées et présente les devis correspondants aux travaux :

- Olivier JOURNET : 18 800 € H.T
- MAIGNAN Menuiserie : 18 684 € H.T.

Il explique que l'entreprise JOURNET prévoit dans son devis un contrôle de la corrosion de la structure métal avec traitement si nécessaire pour un montant de 2 800 € H.T. Le Maire propose que ce poste soit réalisé par l'employé communal. Par conséquent, le devis de l'entreprise JOURNET s'élèverait à 16 000 € H.T. Il précise que cette opération bénéficiera d'une aide du Conseil Départemental du Jura au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ) à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux.

Patrice Vuillemenot intervient et propose que ces travaux soient réalisés par les membres du Conseil Municipal, des bénévoles et l'employé communal.

Après discussion sur la partie technique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les travaux de réfection de la passerelle et des assises de l'espace détente de la Place seront réalisés par les membres du Conseil Municipal, des bénévoles et l'employé communal et autorise le Maire à commander les matériaux nécessaires à cette rénovation.

Eglise : devis pour le remplacement du moteur de volée de la grosse cloche

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'au cours d'une visite de la société Prêtre, société qui gère la maintenance des équipements campanaires de l'église, le technicien a constaté que le moteur de volée de la grosse cloche était grillé à la suite de défauts sur la carte de gestion électronique.

Il s'avère impossible de trouver des pièces détachées auprès du fabricant et la société Prêtre préconise un remplacement complet du moteur pour un coût de 1 049 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de remplacer le moteur de volée de la grosse cloche de l'église et accepte le devis de la société Prêtre.

ONF : Destination des coupes 2020

Le Maire donne la parole à Patrick Coulon, président de la commission des bois.

Ce dernier explique que l'ONF préconise, pour 2020, des coupes dans les parcelles 16 – 17 – 18 - 19 - 26i - 1. Il donne et explique la position de la commission des bois à ce sujet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes 2020 pour les parcelles 16 et 1 uniquement et refuse l'inscription des parcelles 17, 18, 19 et 26i pour les motifs suivants : plusieurs coupes déjà en attente de vente, besoin en bois de chauffage suffisant et déclinant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, destine le produit des coupes des parcelles 2 – 3 – 4 – 5 – 14 – 15 à l'affouage.

Convention de vente groupée de bois parcelles 2 - 3 - 4 et 5 – choix de l'entrepreneur de travaux forestiers

Patrick Coulon explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la convention de vente groupée de bois passée entre la commune et l'ONF pour la vente des charmes des parcelles 2 – 3 – 4 et 5, deux entrepreneurs de travaux forestiers ont répondu pour effectuer le façonnage des arbres :

- DESBOIS Gaëtan : 17 €/m³
- REBILLET Stéphane : 21 €/m³

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'entrepreneur de travaux forestiers DESBOIS Gaëtan pour réaliser ces travaux.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Jura Nord dans le cadre d'un accord local

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer à 44 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Jura Nord (accord cadre) dont 1 siège pour la commune de Sermange.

Rentrée scolaire 2019/2020

Au vu du retard pris dans les travaux du groupe scolaire de Gendrey, il a été décidé de maintenir le fonctionnement de l'école de Sermange l'année scolaire prochaine.

Maison Commune : devis changement d'un bloc autonome d'éclairage de sécurité (BAES)

Le Maire explique que le BAES présent dans la chaufferie ne fonctionne plus et doit être remplacé.

Feuvrier a fourni un devis suite à la visite annuelle et un devis a été demandé à Jean-Pierre Girardot. Le Maire demande à ce dernier de quitter la séance pour la délibération du Conseil.

Le Maire présente alors les 2 devis :

- Feuvrier : 160.61 € H.T.
- JP Girardot : 98.00 € H.T.

Le Conseil valide à l'unanimité le devis de JP Girardot pour le changement du BAES de la chaufferie.

Ce dernier est invité à regagner la salle.

Travaux logement Monique Chatel : remise sur loyer

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que d'importants travaux sur le système d'évacuation des eaux usées ont été réalisés dans le logement de Mme Monique CHATEL.

Il rappelle qu'à plusieurs reprises, Mme Chatel a retrouvé de l'eau souillée dans son logement suite à un problème d'évacuation des eaux usées.

Des travaux de remise en état ont été réalisés afin de remédier à ce problème.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer Mme Monique Chatel d'un mois de loyer en dédommagement de la gêne occasionnée par cette situation. Il précise que le loyer mensuel actuel de Mme Monique Chatel s'élève à 316.31 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte. L'exonération sera effectuée sur le loyer du mois d'août 2019.

Mise en place d'un « Point Livres » sur la commune

Le Maire explique que Nadia Souihel s'est présentée en mairie pour informer qu'elle pouvait faire bénéficier la commune d'un don de livres provenant du CE de son entreprise d'où l'idée de mise en place d'un « point Livres » en libre-service. Le Maire propose au Conseil de le créer dans l'abribus situé dans l'école de Sermange. Il suffira d'installer des étagères. Le Conseil adhère à cette idée.

Installation d'une barrière à l'entrée du bois de Necotte

Suite à la dernière réunion, il s'avère que l'entrée du bois de Necotte appartient à des propriétaires privés. Une demande leur a été transmise pour la pose de la barrière sur leur terrain. Ces derniers ayant répondu favorablement, la barrière sera posée prochainement.

Questions diverses

Néant